

Sous la présidence de M. Gisbert, maire, le Conseil municipal a tenu séance publique lundi à 17 heures. Le maire exprime d'abord les remerciements de la municipalité à divers donateurs.

Puis il expose la demande faite par l'Aéro-Club tendant à changer le nom de la voie publique qui mène du Pont Valentré à l'aérodrome de Labéraudie. Une lettre particulièrement éloquent de M. le docteur de Nazaris demande qu'il lui soit donné le nom de l'illustre aviateur Mermoz auquel serait adjoint celui de son héroïque compagnon, le mécanicien Colineau. Le Conseil se range à cet avis et la route conduisant à l'aérodrome portera donc le nom d'avenue Mermoz-Colineau.

Commissions. — Sont prorogés dans leurs fonctions les membres de la commission des impôts directs, MM. Marmesse et Bélibens sont maintenus membres de la commission administrative du bureau de bienfaisance, MM. Germain et Blanc sont nommés membres de la commission locale professionnelle. Enfin, MM. Pébeyre et Fourgous sont désignés pour faire partie du conseil d'administration du lycée de jeunes filles.

Le restaurant familial. — Cette œuvre, si intéressante et dont nous avons parlé plusieurs fois, a été inaugurée comme nous l'avons dit. Elle est en plein fonctionnement. M. le Maire rappelle toutes les délibérations préparatoires du Conseil à ce sujet. Il s'agit maintenant de les confirmer par une décision publique.

Le restaurant familial fonctionne sous la direction d'un Comité d'administration dont font partie divers membres du Conseil et des représentants de la Préfecture. Il est sous le patronage du département et de la ville de Cahors qui en ont le contrôle et la responsabilité. Unanimité le Conseil approuve ces conditions.

Don aux Ecoles. — Le Conseil approuve le don fait à la caisse des Ecoles par Mlle Jeanne Tardieu, directrice honoraire d'école, qui lui a légué deux obligations de 1.000 francs.

Le téléphone à la Mairie. — M. le Maire explique les conditions déficientes du téléphone à la mairie de Cahors et les améliorations nécessaires à cette installation. Ces améliorations faciliteront le travail du personnel et les relations avec l'extérieur. Le Conseil leur donne son approbation.

Cours Complémentaire. — Le maire demande un complément de crédit de 3.678 fr. pour les travaux de construction de la couverture du Cours Complémentaire de jeunes filles. Ce complément, nécessité par les difficultés actuelles, est accordé par le Conseil.

Location. — M. Mérie présente un rapport relatif au groupement des transports routiers. Celui-ci est locataire de deux pièces au théâtre municipal. Son bail a été prorogé plusieurs fois. Dans l'impossibilité de trouver ailleurs un local, il sollicite une nouvelle prorogation de trois mois. Cette prorogation lui est accordée.

Compte administratif de 1941. — Le Conseil est appelé à se prononcer sur le compte administratif de 1941.

M. Pébeyre présente le rapport détaillé dont voici la balance totale. Les recettes effectuées pendant l'exercice 1941 s'élevaient à 5.031.785 fr. 20. Les dépenses pendant le même exercice se sont élevées à 4.791.107 fr. 20, soit un excédent de recettes de 240.677 fr. 40. Le résultat définitif de l'exercice 1940 présente un excédent de recettes de 1.215.039 fr. 20. Le résultat définitif de l'exercice 1941 présente un excédent de recettes de un million 455.716 fr. 60.

Le compte administratif est ainsi adopté.

Le compte de gestion du receveur municipal. — M. Pébeyre présente ce compte qui donne les résultats suivants : Recettes 1941, 5.031.785 fr. 20 ; dépenses, 4.791.107 fr. 20, soit un excédent de recettes de 240.677 fr. 40.

Ce compte est ainsi adopté.

Personnel municipal. — M. Pébeyre présente ensuite une série d'importants rapports relatifs aux traitements du personnel municipal. Il s'agit, en s'inspirant des lois d'octobre 1941, d'adapter la situation du personnel municipal aux conditions de la vie. En conséquence le Conseil accorde à son personnel titulaire avec effet du 1^{er} octobre 1942 suppression de l'indemnité spéciale temporaire et attribution d'un supplément de traitement. Les sommes nécessaires pour le 4^e trimestre sont évaluées à 55.600 francs.

Sur un autre rapport de M. Pébeyre, le Conseil accorde au personnel titulaire une indemnité de résidence familiale. Les crédits nécessaires pour le 4^e trimestre s'élevaient à 10.500 francs.

Sur un autre rapport, le Conseil accorde un supplément de salaire journalier aux ouvriers auxiliaires de la ville. Il en résultera une augmentation mensuelle de 3.500 fr. par mois, soit 10.500 fr. pour les 3 derniers mois de 1942.

Sur un autre rapport, le Conseil décide de relever les salaires anormalement bas du personnel auxiliaire temporaire des services municipaux. Les sommes nécessaires s'élevaient à 35.000 francs.

D'autre part le salaire du crieur public qui était de 600 fr. est porté à 3.000 fr. Il lui sera fixé un itinéraire qui ne laissera pas à l'écart les artères les plus importantes de la ville.

Ces différents rapports sont approuvés. Les crédits sont votés. Puis, se faisant l'interprète du Conseil, M. le Maire remercie M. Pébeyre de l'important et remarquable travail qu'il a fourni.

Impôt sur les spectacles. — Un impôt unique sur les spectacles est substitué aux diverses taxes anciennes. Son produit revient à la commune. Mais la municipalité est tenue d'en reverser une partie au Bureau de Bienfaisance. Cet impôt produit des sommes bien plus importantes que les anciennes taxes. En 1940, les anciennes taxes avaient produit 65.487 fr. Or, on prévoit que le nouvel impôt donnera 230.000 fr. environ pour l'année 1942. Cette somme sera répartie entre le Bureau de Bienfaisance, l'Hospice et le Bureau d'assistance.

Ce rapport est adopté.

Achat d'une benne automobile. — M. Colomb présente un rapport sur la situation du matériel pour l'enlèvement des ordures ménagères. Il est assuré actuellement par cinq tombereaux à cheval, par une benne à gazogène remplacée en cas de panne par une benne à essence. Ces deux derniers véhicules fonctionnent depuis plus de 8 ans. Ils ont atteint leur limite d'usure. Il faut se pourvoir d'un véhicule neuf. Son prix s'élevait à 170.000 fr.

Le Conseil approuve.

Puis la séance est levée.

UN APPEL DE L'AMIRAL PLATON AUX TROUPES FRANÇAISES D'AFRIQUE

" C'est en France que le Maréchal et son Gouvernement vont reconstituer l'armée nationale "

L'amiral Platon, secrétaire d'Etat, chargé de la coordination des affaires militaires des trois armées, a adressé aux troupes françaises d'Afrique l'appel radiodiffusé suivant :

« Officiers et soldats d'Afrique, c'est comme secrétaire d'Etat chargé, par le Maréchal et par le chef du gouvernement, de la coordination des affaires militaires des trois armées, que je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous faire entendre la voix de la France.

« Hier, des généraux et un amiral de la flotte félon, immédiatement proclamé par ses maîtres actuels instrument précaire et révoqué, méprisé par les Anglo-Saxons eux-mêmes, tous ces officiers, complices de l'invasion étrangère, vous ont empêchés de défendre notre sol, malgré les ordres réitérés du Maréchal de France, chef de l'Etat et chef suprême de l'armée.

« Ils vont aujourd'hui plus loin. Par ambition personnelle et se prétendant libres, ils vous demandent de marcher sous le commandement de leurs maîtres anglosaxons.

« Ils prétendent agir pour la patrie ? Ils sont en train de la sacrifier. Servir le Maréchal en soldats ? Ils exploitent son nom et faussaires. Libérer la France ? Ils accroissent ses malheurs. Ils prétendent vous apporter la paix ? Ils décrètent la mobilisation et la guerre, comme les Anglo-Saxons les auraient décrétées en France s'ils avaient pu envahir notre territoire. Ils demandent votre fidélité ? Ils ont trahi celle qu'ils avaient jurée !

« Ils font appel à votre honneur ? Ils ont perdu le leur.

« Ils prétendent garder l'Afrique du

Nord à la France ? Ils l'ont livrée quand ils avaient juré de la défendre contre quiconque et la livrent tous les jours davantage.

« Le Maréchal les a jugés, et ils sont déçus ! Vous aussi, jugez et condamnez-les. Votre devoir de soldat est de leur désobéir parce qu'ils sont eux-mêmes rebelles à leur chef légitime. Ils invoqueront en vain le nom du Maréchal ; leur autorité, ils le savent, est sans droit. Gardez-vous, pour l'instant, d'une révolte ouverte, vous en seriez les victimes. Mais opposez à leurs ordres une résistance passive constante. Empêchez ce crime : l'Afrique ne mobilisera pas contre la France ; vos armes ne s'opposeraient pas à celles de vos frères qui défendent encore à Bizerte le sol qui leur fut confié.

« L'Afrique du Nord, qu'en chantant nos pères ont conquise puis rendue féconde, ne saurait, en quelques jours, devenir un bastion contre la France, la base d'agressions aériennes et maritimes contre la métropole. C'est en France qu'après tant d'épreuves le Maréchal et son gouvernement vont reconstituer l'armée nationale. Aujourd'hui, en Afrique, des chefs félon et des trahisseurs, aux ordres de l'étranger, ne sauraient rassembler que les troupes de la félonie et de la trahison. Officiers et soldats de l'Afrique du Nord, vous ne constituerez pas ces troupes. Votre honneur, l'amour de la France vous l'interdisent. Vous n'obéirez pas à ceux qui, impunément, se prétendent encore vos chefs. La France reconquerra l'Afrique. Vous verrez alors fuir les trahisseurs dans les fourgons étrangers. Vous serez alors récompensés de vos peines pour votre patrie. Vive le Maréchal ! Vive la France ! »

UN ORDRE DU JOUR DE L'AMIRAL ABRIAL à la marine Française

L'amiral Abrial, secrétaire d'Etat à la Marine, commandant en chef des forces maritimes, a adressé l'ordre du jour suivant aux officiers et aux équipages de la flotte :

Officiers généraux, officiers, officiers maritimes, quartiers-maîtres et marins :

Le suprême sacrifice auquel le culte de l'honneur vous a conduits termine le chapitre de notre histoire maritime où les Français ne trouveront que des exemples de courage, d'abnégation et de discipline

qui forcent le respect du monde entier. Conservez avec fierté le souvenir d'avoir porté l'uniforme que vous allez quitter et gardez dans vos cœurs l'esprit d'union qui a fait de la marine une grande famille.

Groupés derrière le Maréchal, chef de l'Etat, soyez fidèles aux devises qui étaient inscrites sur tous vos bâtiments : « Honneur et patrie » ; « Valeur et discipline ».

Bientôt, de nos traditions immortelles et fécondes, renaitra une marine nouvelle.

Signé : ABRIAL.

CE QUI SE PASSA LE 27 NOVEMBRE A TOULON

Les rumeurs les plus tendancieuses, les interprétations les plus erronées entretenues par les propagandes étrangères continuent à circuler au sujet des récents événements de Toulon. Les indications les plus précises ont pourtant été données le jour même par le gouvernement.

Rappelons que c'est à une heure tardive que le chef du gouvernement, dans la nuit de jeudi à vendredi, a eu connaissance des mesures décidées par le chancelier Hitler. Le chef du gouvernement, qui s'était rendu aussitôt chez le Maréchal, a convoqué ensuite les secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'aviation. Des instructions étaient données aussitôt pour éviter tout incident. Mais on sait que les mesures décidées par le gouvernement allemand étaient déjà en pleine exécution au moment même où se réunissaient les ministres intéressés et que la flotte était en train de se saborder.

Un communiqué de l'amirauté française devait d'ailleurs préciser, par la suite, que des instructions générales, remontant à l'armistice et souvent rendues publiques, avaient été données aux chefs de la marine de saborder leurs bâtiments plutôt que de les laisser occuper par quelque force étrangère que ce soit.

Dès qu'il eut connaissance des faits, l'amiral Abrial tenta d'entrer en commu-

nication avec les autorités de Toulon. Il ne put se mettre en rapport qu'avec l'officier de service à la préfecture maritime, qui lui-même n'était plus en liaison avec la flotte, car déjà les sabotages s'effectuaient.

Toute autre interprétation des événements doit donc être considérée comme absolument contraire à la réalité.

En ce qui concerne le nombre des victimes, des chiffres fantastiques ont été publiés. L'imagination aidant, on a été jusqu'à annoncer un chiffre des morts supérieur à celui des effectifs de la flotte de Toulon. La liste nominative des victimes a été publiée ; elle comprend six morts, dont un officier, et vingt-cinq blessés.

Devant ces morts, devant ces blessés, la France entière s'incline avec émotion et respect. Notre marine est toujours restée digne d'elle-même et de ses hautes traditions d'honneur et de courage. Et ce n'est pas en tentant de donner aux événements de Toulon un caractère romancé qu'ils n'ont pas en que l'on ajoutera à sa gloire.

Un des quatre sous-marins qui avaient quitté Toulon le 27 novembre, l'Iris, a été désarmé à Barcelone. Un second, le Glorieux, ancré dans le port de Valence, en est reparti. Deux autres, le Casablanca et le Marsouin sont à Alger. — O.F.I.-Havas.

Une déclaration de M. Max Bonnafous sur les problèmes du ravitaillement

La loi créant les restaurants communautaires vient d'être promulguée par le chef du gouvernement.

M. Max Bonnafous a défini devant les représentants de la presse parisienne les principes essentiels de cette nouvelle organisation, qui représente la première organisation concrète de la Révolution nationale dans le domaine social.

« L'avenir est sombre, a déclaré M. Max Bonnafous. Nous nous trouvons devant une situation difficile, qui est devenue redoutable depuis les événements d'Afrique du Nord. La perte de ces territoires d'outre-mer nous prive de 4.700.000 hectolitres de vin, ce qui représente pour la France la consommation de trois mois.

« Nous allons aussi manquer de corps gras, ce nous expédierait l'Algérie et le Maroc, avec des dattes, des figues, des amandes, des agrumes et des primeurs.

« Devant une situation aussi précaire, nous sommes amenés à entreprendre une politique d'ordre et d'organisation. Il n'est plus possible de conserver le moindre esprit de libéralisme. Ce ne sont pas des préjugés doctrinaux qui nous conduisent à cette détermination, mais la réalité elle-même : douze millions de Français ont toute leur vie suspendue à ce que leur donnera le ravitaillement. La création de restaurants communautaires est la première mesure d'ordre révolutionnaire que nous prenons. »

« Une échelle de prix suivant les ressources mettra à la disposition des personnes dont les ressources mensuelles se situent entre 1.000 fr. et 2.000 fr. (le plafond mensuel de 3.000 fr. étant majoré de 500 fr. par personne à charge) des restaurants servant des repas substantiels pour un prix établi en fonction de leurs ressources.

« Pour les revenus mensuels compris entre 1.001 fr. et 1.200 fr., le prix sera de 8 fr. ;

« Pour ceux compris entre 1.201 fr. et 1.400 fr., 10 fr. ;

« Entre 1.401 fr. et 1.700 fr., 12 fr. ;

« Entre 1.701 fr. et 1.800 fr., 14 fr. ;

« Au-dessus de 1.801 fr., 16 fr.

« Le menu sera, bien entendu, le même pour tous.

LA RELEVÉ

Les nouveaux départs

Différents départs d'ouvriers français à destination de l'Allemagne sont signalés : l'un de Bordeaux, un autre de La Rochelle, et un troisième de Montpellier.

D'autre part, deux trains ont quitté mercredi soir Paris par la gare de l'Est. On annonce enfin qu'un convoi a quitté Nice dans la journée de jeudi.

EN PEU DE MOTS...

● Le « photo-électrographe », appareil construit par M. Thomas, permet aux aveugles de lire immédiatement au toucher tous livres, journaux ou manuscrits qu'ils désirent.

● La campagne d'échange de cuivre contre du vin qui s'est déroulée du 3 au 22 novembre en Seine-et-Oise et en Seine-et-Marne a permis de réunir 162 tonnes de métal, 810.000 litres de vin ont été distribués en échange.

● On annonce la mort glorieuse du capitaine de frégate de Féraud, commandant la 7^e division de torpilleurs, tué le 8 novembre à son poste, sur le *Tramontane*, devant Oran.

CHRONIQUE DU LOT

Echange de cuivre contre vin

La Préfecture communique :

Une campagne d'échange de cuivre contre vin s'étendra du 15 au 31 décembre 1942 dans le département du Lot où il est prévu 3 centres de collecte : Cahors, Figeac et Gourdon.

Cet échange se fera à raison de 200 gr. de métal non ferreux contre un litre de vin et par priorité dans tous les magasins vendant du vin à emporter dans les localités citées ci-dessus.

Seront acceptés les objets en cuivre, en bronze, en laiton et en maillechort. Par contre, les pièces recouvertes d'une couche mince de cuivre ou de laiton (tringles de tapis et de rideaux par exemple), les produits bruts et demi-finis, les métaux qui doivent normalement être remis dans le circuit de production (déchet de fabrication des usines) ainsi que les vieux métaux qui doivent être remis au service de la Récupération ne seront pas admis.

Des précisions seront prochainement données au public sur le mode de fonctionnement de cet échange.

Les attributions de savon en décembre

Aux termes d'un arrêté paru au *Journal Officiel*, les valeurs attribuées aux tickets de savon du mois de décembre sont les suivantes :

Ticket n° 1 : 100 gr. de savon de toilette ou 37 gr. de savon de ménage ;

Ticket n° 2 : 37 gr. 5 de savon de ménage ou 120 gr. de détersif au savon ;

Deux tickets n° 2 présentés ensemble donnent droit à 75 gr. de savon de ménage ou à 250 gr. de détersif au savon.

Le coupon n° 0 de décembre de la carte d'alimentation pour les consommateurs de la catégorie E : 75 gr. de savon de ménage ou 250 gr. de détersif au savon.

Les tickets spéciaux pour professionnels gardent leur valeur habituelle. Les droits des consommateurs peuvent être satisfait par l'échange des tickets contre un poids précisé dans chaque cas particulier d'un produit de remplacement homologué.

P.T.T.

M. Ladoux, facteur auxiliaire des P.T.T., à Paris est nommé facteur titulaire à Figeac.

M. Bourdiol, rédacteur principal à la direction départementale des P.T.T. de Toulouse, est nommé inspecteur à Cahors. Nos meilleurs souhaits de bienvenue à M. Bourdiol.

M. Astory, rédacteur principal des P.T.T. à Cahors, est nommé inspecteur à Niort. Nos vives félicitations à M. Astory.

● Afin de combattre la calomnie, le Conseil municipal de Rojan vient de créer trois prix annuels s'élevant à 8.500 francs pour récompenser la meilleure action de solidarité, de bienfaisance et d'honnêteté accomplie à Rojan par une personne de condition modeste.

● On annonce que les membres du service d'ordre de la Légion en Afrique du Nord ont suivi les ordres de leurs chefs et se sont retirés dans les régions éloignées de l'Atlas.

● Un violent incendie s'est déclaré mercredi à Levallois, dans l'imprimerie Henneguin. Les ateliers sont détruits. Les dégâts atteignent plusieurs millions.

BOIS ET CHARBONS

Il est porté à la connaissance des consommateurs des villes soumises au régime des cartes de bois et de charbon, que, pour décembre, il sera alloué aux foyers domestiques, contre remise du coupon n° 3 de la carte de charbon, 50 kg. de combustible.

D'autre part, les livraisons de bois s'effectueront contre remise des tickets n° 7 de la carte qui prendront différentes valeurs suivant les raisons de l'attribution :

Le ticket 7 de couleur rose (cuisine) vaudra 1/4 de stère.

Le ticket 7 de couleur jaune (enfants de moins d'un an) vaudra 1/2 stère.

Le ticket 7 de couleur bleue (vieillards et enfants de 1 à 3 ans) vaudra 1/4 de stère.

En outre, le ticket n° 1 de couleur blanche (chauffage) vaudra 1/4 de stère.

Aux familles de colons

La radiodiffusion nationale rappelle aux Français possédant des parents aux colonies ou à l'étranger que le poste émetteur à ondes courtes, « La voix de la France », se charge de diffuser des messages gratuits de 30 mots, adresse comprise.

Pour l'Extrême-Orient, l'Afrique et Madagascar, il est accepté un message mensuel ; pour le Proche-Orient, Antilles, Amérique Centrale et Amérique du Sud, 2 messages mensuels ; l'Europe et l'Amérique du Nord ne sont pas comprises dans ces possibilités.

D'autre part, en ce qui concerne l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc), la réglementation actuelle ne permettant pas d'assurer la diffusion de messages familiaux, les intéressés seront prévenus par la presse dès qu'il sera possible de leur donner satisfaction.

Les intéressés doivent adresser leur correspondance sur carte postale à « La voix de la France », hôtel Cecil, Vichy. La pénurie de papier ne permet plus à « La voix de la France » d'indiquer aux expéditeurs la date de transmission des messages. Toutefois, la diffusion continuera à être assurée régulièrement, selon le désir du Maréchal, par ordre d'arrivée.

Fédération du commerce et de l'industrie du Lot

Les industriels et commerçants sont priés de se réunir à la Chambre de Commerce le dimanche 6 décembre à 9 h. 30 du matin.

Ordre du jour : Formation du bureau, — Compte rendu de la réunion du 9 octobre 1942 de la Confédération des Groupements Industriels et commerciaux à Lyon, — Renseignements sur le renouvellement du forfait en matière de B.I.O., — Augmentations des salaires, — Questions diverses.

Il ne sera pas envoyé d'invitation personnelle.

Foires de la semaine

Lundi 7 décembre : Cuzance, Labastide-Murat, Laval-de-Cère, Marmillac, Souceyrac.

Mardi 8 décembre : Comiac, Caniac, Concots, Lugagnac, Les Quatre-Routes, Lacapelle-Marival, Castelnaud-Montrier, St-Pierre-Toirac.

Mercredi 9 décembre : Mauroux, Payrac, Vers.

Jeudi 10 décembre : Aujols, Cajarc, Sauzet, Latronquière, Lascabanes, Puybrun.

Vendredi 11 décembre : Les Junies.

Samedi 12 décembre : Cahors, Felzins, Gignac, Marilhac, St-Sozy.

CAHORS

POUR NOS MORTS

Le dimanche 29 novembre, au culte qu'il présidait au Palais de Justice, le pasteur Errard a évoqué le patriotisme de nos vaillants soldats, aviateurs et marins tombés au Champ d'Honneur lors des récents événements d'Afrique du Nord et de Toulon. En mémoire de ceux qui, spontanément, librement, ont fait le sacrifice de leur vie, le pasteur a fait observer par toute l'assemblée recueillie une émouvante minute de silence. Il fit ensuite monter vers le ciel une fervente prière d'intercession en faveur de ceux qui sont plongés dans le deuil le plus brutal et le plus cruel.

LE CHAUFFAGE DU THEATRE

C'est une question, comme il y en a tant, que les circonstances posent et en même temps qu'elles rendent insolubles.

Ces jours derniers, une tournée d'opérette avait attiré beaucoup de monde au théâtre — tous les goûts sont dans la nature — alors qu'il faisait très froid. Dans la salle les spectateurs et les spectatrices avaient gardé leurs manteaux. Mais sur la scène les artistes ne pouvaient pas en faire autant. Saisie par le froid, une actrice se trouva mal.

Ce incident a été l'occasion de demander pourquoi on ne chauffe plus le théâtre. L'explication en a été donnée par M. le Maire qui a déclaré qu'il dispose tout juste du combustible pour les besoins impérieux.

Voilà donc le public prévenu. Les tournées seront informées aussi que le théâtre ne peut pas être chauffé. Ainsi, il n'y aura pas de surprise, sauf celle que nous ferait le froid, s'il voulait bien s'en aller.

APPEL A LA POPULATION

L'hôpital de Cahors cherchant des donateurs de sang volontaires, le Maire de la ville fait appel aux hommes et aux femmes de 20 à 30 ans. Ceux qui désireraient répondre à cet appel voudront bien se présenter au laboratoire de l'hôpital. Les heures de réception auront lieu chaque jour de 10 heures à midi.

Ceux qui ont ou qui seraient agréés recevraient dès leur inscription la carte catégorie T et toucheraient une indemnité de 1 fr. 50 par gramme de sang transfusé.

Le Maire remercie par avance les volontaires qui voudront bien participer à cette œuvre de haute humanité.

REPONDEZ A L'APPEL DU SECOURS NATIONAL

La collecte des légumes est à présent bien lancée et voici le moment venu de procéder à la quête qui doit apporter au Secours National les ressources indispensables. Il a été décidé :

1^o Que cette quête aurait lieu du 6 décembre au 20 décembre.

2^o Que les quêteurs et quêteuses, choisis parmi les personnalités les plus représentatives de la commune, se rendront à domicile.

3^o Que les enfants des écoles participeront principalement au ramassage des légumes mais que, pourtant, une quête pourra être faite par eux, sur la voie publique, le dimanche 26 décembre.

Nous vous invitons instamment à mettre tout en œuvre pour assurer dès maintenant le succès de la quête pour le Secours National et nous ne vous cachons pas que l'effort à entreprendre est un effort considérable.

Les résultats de l'an dernier ont été, vous le savez, magnifiques. Il faut pourtant que ceux de cette année les dépassent largement si nous voulons être en mesure de répondre efficacement à l'appel croissant de la misère.

ETAT-CIVIL

du 17 novembre au 4 décembre

Naissances

Baffalio Danièle, avenue de Paris.
Depeyrot Bernard, rue Wilson.
Tournemire Gérard, rue Wilson.
De Freitas Jean-Marie, rue Wilson.

Publications de mariages

Jouffreau Henri, soldat au 150^e R.I., et
Seval Lucienne, s.p. à Cahors.
Perrin Emile, miroitier à Châteauroux
(Indre), et Simon Jacqueline, s.p. à
Cahors.

Challine Jean, soldat au 150^e R.I., et
Delcassé Simone, cultivatrice à Dunes
(Tarn-et-Garonne).

De Tréhoux Alexandre, cordier, et Mey-
nen Marcelle, cultivatrice à Gourdon.

Mariages

Balès Bernard, auxiliaire des Postes, et
Doumerc Julia, vendeuse.

Décès

Miquel Jean-Pierre, cultivateur, 77 ans,
63, Bd Gambetta.
Singou Guillaume, hôtelier, 88 ans, rue
Anatole-France.
Souyères Jeanne, Vve Loublanchès, s.p.,
58 ans, rue Wilson.
Decas Hermine, Vve Girma, s.p., 85 ans,
24, Bd Gambetta.
Bergougnoux Emilie, Vve Blat, s.p., 84 ans,
rue Wilson.
Frouin Marie, Vve Vitet, s.p., 70 ans, 18,
rue Clemenceau.

Croix-Rouge Française

Les parents de prisonniers qui se sont
fait inscrire pour le colis de Noël et n'ont
pas reçu en temps utile l'étiquette néces-
saire pour son expédition avant le 20 no-
vembre sont informés qu'ils pourront, dès
réception de la dite étiquette, se présenter
au Comité de la Croix-Rouge qui expédiera
le dit colis dès le 17 décembre.

La Loterie Nationale

Le tirage de la 22^e tranche de la Loterie
Nationale 1942 aura lieu le samedi 12 dé-
cembre 1942, à Paris, salle Wagram, à
19 h. 45.

M. René Bonnefoy

secrétaire général

à l'Information

M. René Bonnefoy est nommé secré-
taire général au ministère de l'Informa-
tion.

Inscriptions pour l'huile

la margarine et la végétaline

En vue de la distribution de l'huile, de
la margarine et de la végétaline à partir
du mois de janvier prochain, les consom-
mateurs sont tenus de renouveler, avant le
3 décembre, leurs inscriptions auprès
des épiciers-détaillants.

Ces inscriptions seront prises :
1^o Pour les consommateurs des catégo-
ries E, J, J2, J3, A, V, C et T contre
remise des tickets suivants de la feuille
de matières grasses de novembre :
— Ticket GC pour l'huile,
— Ticket GD pour la margarine et la
végétaline.

2^o Pour les consommateurs de la caté-
gorie « P », contre remise du ticket H
cercle de la feuille de matières grasses
de novembre pour l'huile seulement, ces
consommateurs n'ayant pas droit aux au-
tres matières grasses désignées ci-dessus.

3^o Pour les travailleurs de force, con-
tre remise des tickets suivants de la
feuille spéciale de novembre :
— Ticket XII pour supplément d'huile,
— Ticket XIII pour supplément mar-
garine et végétaline.

4^o Pour les malades et les femmes en-
ceintes, contre remise de bons d'inscrip-
tion distincts délivrés par les mairies,
pour supplément d'huile, d'une part, et
supplément de margarine et végétaline
d'autre part.

Les épiciers-détaillants enregistreront
ces inscriptions selon les prescriptions
déjà en vigueur, et devront remettre, pour
le 12 décembre au plus tard, les tickets
collectés, collés par catégorie sur des
feuilles distinctes, à l'épicier grossiste
qui les approvisionne.

Les grossistes devront, pour le 15 dé-
cembre, dernier délai, adresser les feuil-
les de tickets reçus au G.A.R.D.A.

Les épiciers-détaillants qui n'adres-
sèrent pas leurs feuilles de tickets en
temps utile risqueraient de ne pas être
réapprovisionnés.

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 21 h.
Dimanche, matinée : LE PURITAIN avec
Jean-Louis Barrault, Pierre Fresnay et
Viviane Romance. Complément et Actua-
lités.

NOTA. — Mineurs de 16 ans non admis.

MA BONNE ÉTOILE

PAR
CONCORDIA MERREL
N° 44

— Je revins à moi peu à peu... A ma
grande surprise je me retrouvai couchée
sous les larges bords du « Chapeau de
l'homme noir »...
— Combien de temps êtes-vous demeu-
rée sous cette espèce de pierre tombale ?
— Je n'en sais rien, mais certainement
assez longtemps, car, en ouvrant les yeux,
tous mes membres étaient engourdis et
la tête me tournait, tellement j'avais faim.
— Et ensuite ?
— J'entendis bientôt un bruit de voix
dont le diapason s'éleva graduellement...
En rampant je contournai le rocher et, de
ma cachette, j'aperçus un homme et une
femme qui se disputaient pour une ques-
tion d'intérêt : la femme criait qu'elle
n'avait pas reçu le prix convenu...
— Le prix de quoi ?
— Je ne sais pas. L'homme répondait
qu'il l'avait largement répartie et qu'il
ne pouvait rien ajouter... Toutefois il
finit par céder son portefeuille, des billets
de banque. Derrière le groupe, il y avait
deux chevaux. La femme serra vivement
la somme dans une poche intérieure et fit
un pas en avant qui la mit en pleine lu-
mière... Je reconnus aussitôt Carlotta la
danseuse, renommée pour sa beauté...
J'avais souvent entendu parler d'elle : je
crois me rappeler qu'elle était veuve d'un

Les Sports

ASSOCIATION

Championnat de Promotion, Division
d'Honneur. — Demain le public cadur-
cien assistera au Stade L.-Desperts à un
match comptant pour le championnat des
Pyrénées qui opposera l'U.S. Colomiers
au Stade Cadurcien.

L.U.S. Colomiers parut en début de
saison légèrement handicapée et a à son
actif quelques scores malheureux. Depuis,
l'équipe toulousaine ayant remanié ses
lignes a obtenu des résultats prouvant ses
capacités. C'est ainsi qu'elle fit match nul,
en championnat, contre Agen-Sportif sur
le terrain de ce dernier club.

Le Stade Cadurcien figure en seconde
position du championnat, talonnant de
près le Toulouse F.C. L'équipe a de la
volonté et ne veut pas se laisser ravir
cette place honorable. Nos joueurs tirent
le plus de profit des leçons d'entraîne-
ment et de culture physique sous l'œil
bienveillant mais ferme de leurs dévoués
entraîneurs. Qu'ils soient toujours assidus
à ces séances et nous leur ferons
confiance tant pour les championnats que
pour les matches amicaux. Ils contribu-
eront ainsi pour leur part au développe-
ment de ce noble sport en donnant entière
satisfaction à notre cher public cadurcien.

Nous apprenons officiellement de la
F.F.F. que la 16^e de finale de la Coupe
de France se jouera le 13 décembre sur
notre terrain contre l'U.S. Cazères. Nous
en reparlerons.

BOULES

Les 4^e et 5^e parties du 3^e Championnat
des Maîtres-Joueurs qui devaient se dis-
puter dimanche prochain 6 décembre
sont reportées à une date ultérieure. La
nouvelle date arrêtée sera portée à la
connaissance des joueurs par un pro-
chain communiqué. — Le Comité.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré
dimanche 6 décembre et lundi 7 décembre
jusqu'à midi par la pharmacie Orliac.

INDEFRISABLE sans APPAREIL

sans Electricité, sans Chauffeur sur la
tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et
ses Cheveux.

A la Maison POPOVITCH

20 années de recherches
pour donner le maximum de satisfaction.

CHRONIQUE DES THEATRES

Théâtre municipal

Attention ! Lundi 7 décembre à 16 h. 30
(après les classes), au Théâtre Municipal,
l'immense succès d'opérette féérique, LE
MARIAGE DE BLANCHE NEIGE, musique
de Raoul Moretti, par le Théâtre des
Petits Poulbots.

Prudent de louer. Location ouverte.

PALAIS DES FETES

Samedi 5 décembre, soirée à 21 h. Diman-
che 6, deux matinées : 1^{re}, 13 h. 45 ; 2^e,
16 h. 30 ; soirée 21 h. : LA FILLE AU
VAUTOUR, avec un bon Complément.
France Actualités.

Ne pas négliger la constipation !

Qu'il s'agisse uniquement d'une paresse
de l'intestin ou — comme il est très fré-
quent — d'une insuffisance du foie, vous
combattrez toujours efficacement votre
constipation avec les comprimés Vichybol.
Ce laxatif doux supprime les fermenta-
tions et libère l'intestin sans fatigue ni
coliques : 8 fr. 20, Ttes Phies.

IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS

VENTE & ACHAT

MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

Comment on ruine sa santé

On ruine sûrement sa santé en tolérant
la constipation. On maintient sûrement sa
santé en prenant après le dîner une tasse
de tisane Vichyfloré qui active le foie et
l'intestin, empêche constipation, fermenta-
tions, nausées et indigestions. La boîte
de Vichyfloré : 10 fr. 20, Ttes Phies.

officier espagnol... Laissée sans ressour-
ces, elle dansait dans les théâtres et dans
les cabarets...
— Et l'homme, Lula ? Savez-vous quel-
que chose de lui ?
— Aile-d'argent ? regarda fixement Dani-
el et dit en scandant ses mots :
— J'appris un peu plus tard le nom de
cet homme : c'était Morley Kennedy !
Daniel eut la sensation que le souffle
lui manquait.

— Dans ses bras, cet homme portait un
enfant : c'était Stella !... Je sortis alors
de ma cachette et demandai à l'Pincoün
s'il pouvait m'indiquer la direction à
prendre pour m'éloigner de la zone dan-
gereuse... Il me fit monter en croupe der-
rière lui et me conduisit à la ville la
plus proche, en m'assurant que nous y
serions à l'aube. Le lendemain, il me pro-
posait que j'étais orpheline, il me pro-
posa de m'emmener en Europe avec lui,
en qualité de bonne d'enfant... Il m'ex-
pliqua alors les raisons de sa présence au
« Chapeau de l'homme noir » où le
hasard devait nous réunir : après le mas-
sacre du père et de la mère de Stella au
début de l'insurrection, Morley Kennedy
avait réussi à soustraire l'enfant aux re-
cherches des Mexicains et, ne pouvant
quitter le village avec ce fardeau dans les
bras, il pria Carlotta, chez qui il s'était
réfugié, de prendre charge du bébé pour
quelques jours. Puis, quand les bandes
révolutionnaires eurent évacué le village,
Kennedy écrivit à Carlotta, en lui don-
nant un rendez-vous pour la remise de
l'enfant. En outre du prix convenu pour
ce service, la danseuse avait exigé, au
dernier moment, une somme supplémen-
taire, comme je le savais, d'ailleurs, par
la scène à laquelle j'avais assisté.

Lula se tut.
— Et vous avez ajouté foi à cette ver-
sion ? demanda Daniel.

— Oui. Je n'avais, à cette époque, au-
cune raison de la mettre en doute. Com-
ment la médisance prend-elle naissance ?...
Un regard sornouïs, une attitude hypo-
critique suffirent à l'éveiller. Mon aversion
pour Kennedy devint de la haine quand
j'appris qu'il avait persuadé Mr Desmond
de donner son adhésion à un projet de
mariage entre lui et Stella.

Soudain Daniel s'écria, comme répon-
dant à une pensée secrète :
— « Chapeau de l'homme noir !... »
Quel idiot j'ai été. J'avais attribué ce
chapeau noir à Maria ! ajouta-t-il en
riant nerveusement... Rassurez-vous, Lula,
je ne suis pas devenu fou !... Allumez
votre lampe et jetez un coup d'œil sur
ceci.

En disant ces mots, Daniel sortit de sa
poche la lettre mystérieuse.
Pendant que l'Indienne déchiffrait le
texte incomplet, Daniel le commenta :
— « Venez me retrouver au... Chapeau
de l'homme noir... Le sens est clair
comme le jour... Il n'y a pas de doute,
n'est-ce pas ? »

Lula fit de la tête un signe d'acquies-
cement et continua la lecture à haute voix.
— « ...co.h.r., ...di » Puis, levant les
yeux, elle suggéra : coucher du soleil ?
— Cela cadre parfaitement !... Et
« ...di » doit correspondre soit à mardi,
mercredi ou jeudi ? Quel jour était-ce ?
— Je ne me rappelle pas... Continua :

— « Ne man...ez ? » Rien de plus sim-
ple : ne manquez pas ?
— Très exact... Voyons : « ... m., r.,
es... fond... »
— « ...Amour... très profond ?... » proposa
Daniel.

— Doutez ! objecta Lula.
— A propos, Carlotta la danseuse était-
elle connue aussi sous le nom de Maria ?
— Je n'en sais rien.
— Parfait-elle anglais ?
— Elle s'exprimait couramment dans
plusieurs langues.

— Rien ne s'oppose par conséquent à
ce que cette lettre provienne d'elle... Mais
pourquoi cette signature : « Maria » ?

CAHORS

Cézac

Hymnée. — Jeudi dernier 26 novembre
a été célébré à Lascabanes le mariage de
notre sympathique compatriote Marcel An-
drieux, combattant de la guerre 39-40,
avec la toute gracieuse Mlle Laure Guil-
gues. A l'occasion de cette cérémonie une
quête faite parmi les invités a produit la
somme de 450 fr. qui sera répartie entre
les prisonniers de chaque commune. Tous
nos remerciements et meilleurs vœux de
bonheur aux nouveaux époux.

Luzech

Les belles familles. — Nous apprenons
avec plaisir que Mme et M. Valentin Mi-
ran, au château de Caux-Luzech, viennent
d'être les heureux maman et papa d'un
gros garçon qui a été prénommé Jean-
Louis. C'est leur 7^e enfant. Félicitations
et vœux de bonne santé à la maman et au
bébé.

Montcuq

Retour de captivité. — M. Louis Libert,
cantonnier à Montcuq, en captivité au
stalag XII A, vient d'être rapatrié pour
acte de courage : il a sauvé un enfant qui
allait se noyer. Sa famille l'a accueilli
avec beaucoup de joie, et la population
montcuquoise a appris sa libération avec
sympathie.

Puy-l'Evêque

Bons de chaussures. — La liste de ré-
partition des bons de chaussures est affi-
chée à la mairie ; les bénéficiaires doi-
vent se présenter, munis de la carte de
textiles, pour retirer le bon. Il est porté
à la connaissance du public que les de-
mandes non satisfaites sont toutes annu-
lées. Les nouvelles demandes seront re-
çues à la mairie, à partir du 15 décem-
bre 1942.

Vers

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir
la naissance d'une fillette qui a été
prénommée Christine chez Mme et M.
Guiral, ébéniste. Compliments et souhaits
de bonne santé à la maman et au bébé.

FIGEAC

Cardailiac

Nécrologie. — M. Séraphin Arnal, sabo-
tier, âgé de 64 ans, est décédé à l'hôpital
de Figeac, après une très courte maladie.
C'est un artisan très consciencieux de notre
commune qui disparaît et qui rendait
de très grands services. Condoléances à la
famille.

Figeac

Rapatriés. — Deux de nos compatriotes,
prisonniers de guerre, MM. Lucien Maré-
chal et Antonin Noël, sont arrivés à Fi-
geac, au titre de la relève. Ils ont été,
comme on le conçoit, accueillis avec une
vive satisfaction.

Saint-Céré

Droits de place. — La mise à l'adjudi-
cation des droits de place aura lieu à la
mairie de St-Céré le dimanche 6 décembre
à 10 heures du matin. Le cahier des char-
ges est déposé à la mairie à la disposition
des intéressés.

Nécrologie. — Nous apprenons le décès
de Mme Blanche Laporte, née Depeyrot,
âgée de 79 ans. A toute la famille nous
adressons nos sincères condoléances.

Pour les pauvres. — A l'occasion du
mariage de M. Delbos avec Mlle Pouget,
les jeunes époux ont versé la somme de
75 fr. au bureau de bienfaisance. Merci
pour nos pauvres.

Régulation du foin et de la paille. —
Les propriétaires qui ont versé du foin à
la réquisition sont informés qu'ils doi-
vent se présenter à la perception de notre
ville les 3 ou 4 décembre pour percevoir
le montant de ces fournitures.

Quête du Secours National. — Du 6 au
20 décembre prochains, une quête organi-
sée par le Secours National sera faite par
des personnalités de la ville ; nous re-
commandons tout particulièrement aux
habitants qui peuvent le faire de se mon-
trer généreux à l'égard de tous ceux qui
souffrent de la faim et du froid ; l'éloge
du Secours National n'est plus à faire et
nous savons quel soulagement cette asso-
ciation a su apporter à tant de misères
causées par les événements.

A l'entrée de l'hiver les nécessités étant
encore plus grandes, il est fait appel à
tout le cœur des Français qui sauront
comprendre. Donnez, donnez pour les
pauvres, pour la France.

GOURDON

Loubressac

Vol. — M. Maillot, minotier à Vail-
le-Loubressac, a été victime d'un vol de deux
dindons, un coq et plusieurs poules.
Plainte a été portée à la gendarmerie qui
a ouvert une enquête.

Souillac

Administration des tabacs. — Notre
compatriote, M. Camille Dalet, contrôleur
principal des tabacs au magasin de Ton-
neins, est nommé entrepeneur au magasin
de Bergerac.

Nos félicitations à M. Camille Dalet qui
est le fils de M. Dalet, ex-entrepreneur des
tabacs au magasin de Souillac.

Cinéma Vox. — Samedi 5, dimanche
6 décembre en soirée à 21 h. et dimanche
matinée à 15 h., Pierre Renoir, Charles
Vanel, Marie Bell dans « Légion d'hon-
neur » avec un bon complément et France
Actualités.

Naissance. — C'est avec plaisir que nous
apprenons que Mme et M. André Malvy,
belle-fille et fils de M. Louis-Jean Malvy,
viennent d'être les heureux maman et
papa d'une fillette. Félicitations et souhaits
de bonne santé à la maman et au bébé.

REMERCIEMENTS

Les familles GIRMA, GAILLARD,
FILHOL, RICARD, DECAS remercient bien
sincèrement toutes les personnes qui leur
ont témoigné leur sympathie à l'occasion
de la perte que l'une d'elles vient d'éprou-
ver par le décès de

Madame Jean GIRMA

Née DECAS

Âgée de 86 ans

AVIS DE MESSE

M. Hector GRAZIANI et sa famille prient
leurs amis et connaissances de vouloir
bien assister à la messe de neuvaine qui
sera célébrée pour le repos de l'âme de

Madame Hector GRAZIANI

le lundi 7 décembre à huit heures en
l'Eglise de Cabessut.

PETITES ANNONCES

J'achète tous modèles MACHINES A
COUDRE. Bonaure, 24, rue Clemenceau,
Cahors.

LIVRES D'OCCASION

LIVRES ANCIENS
Achat, vente, échange
M^{me} ESTRADEL

31, Boulevard Gambetta
(En face le lycée de jeunes filles)
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

CORS, DURILLONS, soulagement immé-
diat. Besombes, spécialiste diplômé, de
14 h. à 17 h. et sur rendez-vous. 1, rue
Jean-Vidal, Cahors.

SUIS ACHETEUR de : une charrette
légère, un brabant moyen, une herse pour
attelage de jeunes vaches, 30 mètres de
gouttière et tuyauterie, grillage et fil de
fer, scie passe-partout, outillage divers.
Faire offres à : Briaix, Garissou, Labas-
tide-Murat (Lot).

A vendre TAILLEUR et MANTEAU pour
dames, état neuf. S'adresser 48, rue Mas-
couteau (M. Reversat).

Institutrice donne LEÇONS jusqu'au
niveau Brevet Élémentaire. Français et
Math. Ecrire au journal.

A vendre MANTEAU CUIR état neuf.
S'adresser : Durand, 1, rue des Capucins,
Cahors.

INDICATEUR IMMOBILIER (Exclusivité)

Cahors : MAISON deux pièces sur cave.
Electricité. Prix : 20.000 fr.
TERRAIN, route de Toulouse, 830 m².
A débiter.

Pradines (Lot), MAISON 4 pièces. Elec-
tricité, cour, grange. Prix : 40.000 fr.
Cieurac (Lot), MAISON 4 pièces. Jardin.
Prix : 30.000 fr.

Douelle (Lot), MAISON 2 vastes pièces.
Cave, eau, terrain atenant. Prix : 26.000 fr.
12 km. Cahors, bordure route, FERME
33 hectares, en exploitation par fermier.
Maison maître 5 pièces, bon état, grange,
dépendances. Prix : 270.000 fr.
R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, Cahors.

Imp. COUESLANT, Le co-gérant : PARAZINES,
U.O. 3120, 4-12-42.

Réalisez votre rêve...



Grâce à la
LOTERIE NATIONALE

Quintonine

donne des Forces aux Affaiblis

6 Fr. 80 la Flacon - Toutes Pharmacies.

Au Lilas Blanc

FLEURS NATURELLES

ARTICLES FUNERAIRES

79, bd Gambetta, CAHORS, tél. 248

SERVICE

GÉRANCE d'IMMEUBLES

Encaissement loyers

Recouvrement des arriérés

MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

ETUDE DE MAITRE Robert SÉGUY

Licencié en Droit

Avoué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

(A.J. du 28 juillet 1940)

D'un jugement rendu par défaut par le
Tribunal civil de Cahors le vingt-deux
août mil neuf cent quarante, enregistré,
signifié à partie, entre : Monsieur BE-
LOTTI François, agriculteur, demeurant à
Puy-l'Evêque, naturalisé Français par dé-
cret de Monsieur le Président de la Répu-
blique en date du 20 février 1940 et :
Madame Marie WEBER, épouse BELOTTI
François, domiciliée de droit avec lui,
mais ayant demeuré à Dijon, 15, rue Dau-
phine et actuellement sans domicile ni
résidence connue en France et à l'Étran-
ger, il appert que le divorce a été pro-
noncé d'entre les époux BELOTTI-WEBER
au profit du mari et aux torts et griefs de
la femme. Cahors, le premier décembre
mil neuf cent quarante-deux. — Pour
extrait, R. Séguy.

DÉPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFIER

DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

Par arrêt contradictoire et définitif du
5 novembre 1942, la Cour d'Appel d'Agen,
Chambre Correctionnelle, a condamné le
nommé GAYA Cosmes, 58 ans, profession
d'épicier à Cahors, département du Lot,
né le 27 septembre 1884 à Felanity (Espa-
gne), à la peine de : huit jours de prison
avec sursis, deux cents francs d'amende
et à la publication de l'arrêt par extrait
aux frais du condamné dans le journal
« Le Courrier du Centre et Le Journal du
Lot », sans que le coût de chaque insertion
puisse dépasser deux cents francs, pour
délit de mouillage de lait commis le
27 mars 1941 à Cahors.

Pour extrait certifié conforme, délivré à
la requête de Monsieur le Préfet du Lot,
Le Greffier,

DÉPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFIER

DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

Par arrêt contradictoire et définitif du
5 novembre 1942, la Cour d'Appel d'Agen,
Chambre Correctionnelle, a condamné le
nommé GAYA Cosmes, 58 ans, profession
d'épicier à Cahors, département du Lot,
né le 27 septembre 1884 à Felanity (Espa-
gne), à la peine de